

**Signature Charte d'engagements des entreprises de travaux agricoles intervenant en Gironde
Mercredi 11 mai 2022**

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite saluer très sincèrement la démarche entreprise par la profession viticole et au-delà par le monde agricole en Gironde, qui est **parfaitement conscient de sa responsabilité sociale, des enjeux existants en matière de condition de travail et des impacts que quelques pratiques déviantes peuvent avoir en terme d'image pour toute une profession.**

Je ne voudrais donc pas qu'on se méprenne sur le sens de ma présence ici aujourd'hui : il ne s'agit pas pour moi de venir d'en haut rappeler la loi à un secteur qui s'en désintéresserait mais bien de **mettre en lumière la démarche positive de toute une filière, qui est venue vers l'État pour solliciter une collaboration étroite afin de progresser en la matière, pour faire en sorte que les règles soient mieux comprises, mieux connues et respectées par tous.**

Notre objectif est le même : il s'agit de renforcer l'attractivité du secteur :

- En travaillant l'image des métiers,
- en informant et en conseillant les professionnels, notamment les donneurs d'ordre qui ont recours à des prestataires de services,
- et enfin en valorisant les bonnes pratiques.

(I. Renforcer l'attractivité en travaillant sur l'image)

Au cœur du sujet, il y a naturellement la problématique de

pénurie de main d'œuvre auquel le secteur est confronté, comme d'autres mais sans doute plus que d'autres.

Et particulièrement en Gironde, plus grand vignoble de France, où les besoins sont très importants. L'enquête BMO (besoin de main d'œuvre) 2021 de Pôle emploi fait ainsi apparaître, pour le département, le métier de « viticulteur, arboriculteur » en tête des projets de recrutement et regroupe 12 % des intentions d'embauche (10000 intentions d'embauche).

Il serait trop long d'exposer toutes les raisons du manque d'attractivité des métiers, je veux simplement souligner que nous vivons encore probablement trop sur une **image datée de ces métiers de la vigne et de l'agriculture** ; on est collectivement restés sur une vision négative de ces métiers, fondée sur la pénibilité, les produits manipulés, les niveaux de rémunération, le manque de perspectives d'évolution et de formation.

Cette image est en grande partie fausse aujourd'hui : les techniques ont évolué, la profession a entrepris un virage très fort et très rapide en faveur de la transition écologique, les employeurs cherchent à fidéliser et faire progresser leurs salariés... Cette question de l'image doit être travaillée par tous les acteurs, notamment en direction des jeunes générations, c'est un sujet auquel la rectrice d'Académie est très attentive.

(II. Informer et responsabiliser les exploitants)

La réalité, ce sont aussi des modalités de travail qui ont profondément évolué, avec le **recours croissant à la prestation de services par laquelle une exploitation viticole sous-traite une partie de son activité à une entreprise de travaux agricoles.**

C'est sur ce sujet que je souhaite porter aujourd'hui notre attention.

On peut en penser ce que l'on veut, les exploitants ont fait ce choix, c'est à la fois une possibilité réglementaire et une tendance dont il faut tenir compte. La viticulture emploie environ 50 000 personnes dans le département. 15 000 sont salariées d'entreprises de travaux agricoles.

C'est pourquoi, il convient de veiller à ce que cela se fasse dans de bonnes conditions, dans le **respect de la réglementation, en informant bien chacun de ses responsabilités**. C'est tout l'enjeu du travail entrepris il y a déjà plusieurs mois par le CIVB, qui a réalisé un guide de bonnes pratiques très clair et très utile.

Mais, avec le CIVB, la Chambre d'agriculture, la FNSEA, il nous a semblé utile d'aller plus loin,

— parce qu'il y a encore trop de viticulteurs qui se désintéressent du sujet, en considérant qu'ils peuvent totalement s'en décharger sur les entreprises de travaux agricoles, ce qui est faux,

— Parce qu'aussi il y a des sous-traitants, comme des viticulteurs, qui continuent d'avoir des pratiques, conditions de travail ou d'hébergement, indignes

Je tiens donc ici à rappeler qu'un donneur d'ordre ne se dégage pas de sa responsabilité et peut être condamné solidairement si l'entreprise de travaux agricoles ne respecte pas les règles.

La multiplication du nombre de prestataires (plus de 400 immatriculées en Gironde) avec des niveaux de connaissances et d'exigences très différents, **rend les choix complexes**. Je sais que tous les jours les viticulteurs sont démarchés par de

multiples structures plus ou moins sérieuses. Afin d'accompagner les entreprises en cas de doute, **les services de la DDETS sont disponibles et peuvent vous conseiller pour éviter des erreurs pouvant être lourdes de conséquences.**

Les services de l'État (inspection du travail) ont donc élaboré, en lien avec nos partenaires, une **fiche qui précise les règles applicables lors de la sous-traitance de travaux agricoles et les documents devant être fournis par le prestataire et vérifiés avant la conclusion du contrat.** Nous la diffusons largement. Il faut que les viticulteurs la lisent avant de signer un contrat de sous-traitance.

Les viticulteurs doivent donc être vigilants lorsqu'ils choisissent un prestataire et vérifier que celui-ci travaille dans les règles, mais ils ne sont bien sûr pas seuls.

En ce qui concerne le respect des réglementations, l'État est en première ligne et accompagne le secteur. Conformément aux priorités nationales de contrôle, j'ai appelé mes services à la plus grande vigilance afin que les règles, notamment du droit du travail et du droit du séjour des étrangers en France, soient respectées. C'est une priorité, la pédagogie, l'information doivent aller de pair avec la fermeté en cas d'infraction. C'est essentiel pour la profession, les entreprises en ont d'ailleurs pleinement conscience.

(III. Valoriser les bonnes pratiques)

Dans la filière, la demande de structuration du secteur de la prestation de services et de lisibilité est forte. C'est pourquoi j'ai proposé aux entreprises de travaux agricoles volontaires de **valoriser les bonnes pratiques** en adhérant à une charte d'engagements qui permettra de favoriser également l'attractivité des métiers.

Cette charte a été élaborée en partenariat avec des entreprises de travaux agricoles (les entreprises Banton Lauret, Aquitaine Viti Services et VignExpert) dont je remercie vivement l'implication, mais aussi le CIVB, la chambre d'agriculture, la FNSEA33 et la MSA.

Il s'agit une charte ouverte, vivante, à laquelle les entreprises qui le souhaitent peuvent souscrire à tout moment et adhérer ainsi au projet.

Déjà 10 signataires, **l'élan est important,** nous tenons là la chance de mobiliser et de conduire des actions concrètes. J'ai demandé à mes services un suivi régulier de la mise en œuvre de la charte qui ne sera pas qu'une déclaration d'intention.

La charte se compose de 4 articles : l'identification de l'entreprise, le recrutement, les conditions de travail et l'information du donneur d'ordre.

2 axes sont travaillés :

— **La transparence,** envers les services de l'État, les salariés et les donneurs d'ordres,
— **et la création d'un lien avec les travailleurs.** En limitant les sous-traitances en cascade, en renforçant l'accueil des salariés en entreprise, en portant une attention particulière aux conditions de travail, d'hébergement, de mobilité, et en développant les actions d'insertion et de formation.

L'objectif est de fidéliser la main d'œuvre et de renouveler l'image des métiers afin d'attirer les travailleurs vers le secteur. Le défi est de taille car l'emploi est marqué par une surreprésentation des CDD (plus de 80 % des contrats de travail), en raison, bien sûr de la forte saisonnalité.

Avec cette charte, les entreprises de travaux agricoles peuvent s'engager à mettre en œuvre des **pratiques mieux-disantes** en faveur des salariés et de travailler en toute transparence, ce qui constitue une nécessité pour les viticulteurs, c'est une garantie de sérieux à laquelle ils peuvent se référer.

Pour conclure, je souhaite saluer l'ensemble de cette démarche de la profession, surtout dans une période conjoncturelle délicate pour le secteur viticole, car c'est grâce à cette attention aux conditions de travail que l'on parviendra à redorer à long terme l'image de ces métiers, et donc leur attractivité, notamment pour les jeunes.

C'est un travail de fond, qui prendra du temps mais qui sera bénéfique à long terme. Non seulement pour trouver et fidéliser la main d'œuvre compétente utile à ce secteur, mais au-delà pour contribuer à la bonne image de ce produit, le vin, qui est un produit qui fait rêver, qui est associé à un certain art de vivre, et nous savons à quel point les consommateurs sont de plus en plus attentifs à ces sujets de responsabilité sociétale et environnementale, et ils ont raison.

**

Je vous propose de procéder maintenant à la signature de la charte d'engagement des entreprises de travaux agricoles intervenant en Gironde.